

# Masiwa(Comores)Mane

Bulletin du Collectif Comores-MasiwaMane

Une nation, un Etat, quatre îles (Anjouan, Grande-Comore, Mayotte, Mohéli)

N°19/30 janvier 2008 / N°ISSN : en cours

La France est devenue partie prenante. Elle est devenue partie prenante parce qu'elle parle d'organiser des consultations sur une partie de notre territoire national au mépris de notre souveraineté (...)

**Elle est partie prenante parce qu'elle sait que nous sommes économiquement faibles et qu'elle conditionne la coopération au démantèlement de notre peuple et de notre patrie bien-aimée**

(...) elle subordonne l'aide qu'elle peut nous apporter, et à laquelle elle nous a du reste habitué, au dépeçage de notre pays. Alors que, elle sait pertinemment, que l'intégrité du sol de nos ancêtres n'est pas, ne peut pas et ne doit pas être négociable.

Ali Soilihi

Discours du 14 novembre 1975

## EDITORIAL

### Nous resterons toujours Comoriens

L'histoire semble se répéter. Tandis que l'Etat comorien est de nouveau déstabilisé par des réseaux officieux que le Président de la République appelle avec pudeur "les forces du mal", l'Etat français continue à lui asséner des coups, en annonçant le déclenchement d'un processus de départementalisation de Mayotte. Le moment est bien choisi puisque tout le gouvernement est pris par la préparation d'une intervention militaire à Anjouan.

Comme à chaque fois que la France fait un pas dans l'intégration de Mayotte, on entend ici et là dans la société civile qu'après cela, on ne pourra plus rien faire, que Mayotte sera définitivement française. Comme si d'un coup nos frères maorais allaient être transformés par le Législateur français en Bretons, en Auvergnats ou même en Gaulois.

Même si demain la départementalisation devenait une réalité - car on parle encore d'une départementalisation adaptée aux Maorais - les patriotes comoriens continueront à exiger que le droit international soit respecté également par la France et que celle-ci applique la vingtaine de résolutions de l'ONU sur "la question de l'île comorienne de Mayotte".

S'il fallait s'en tenir aux menaces, aux chantages à la coopération, bref aux contingences, Ali Soilihi et Ahmed Abdallah n'auraient pas mené les combats qu'ils ont menés pour que Mayotte soit reconnue comme comorienne par la communauté internationale à travers les résolutions de l'ONU et de l'OUA.

Il est encore curieux de constater qu'au sujet du débat légitime sur l'intervention de l'armée nationale sur une portion du territoire national pour y rétablir la normalité républicaine, on entend des deux côtés, de nouveau, cette menace de la disparition des Comores.

Les partisans des négociations - refusées par Bacar- ou du conditionnement de l'intervention à un feu vert de l'Union Africaine ou de l'Afrique du Sud - qui ont déjà montré qu'elles ne nous aideront pas - disent qu'une intervention provoquera la fin des Comores. Que cette intervention réussisse ou échoue.

Ceux qui pensent qu'il n'y a plus de dialogue possible avec un séparatisme qui dure depuis 11 ans et qui a provoqué et continue de provoquer des morts, des tortures, des viols... disent eux aussi que si le Président Sambi n'ordonne pas l'intervention voulue par une grande majorité de la population, des émeutes à Moroni mettront fin à l'existence des Comores.

Autant rassurer tout le monde : la nation comorienne existe depuis plus de 1000 ans, et son existence n'est nullement conditionnée par les décisions de M. Estrosi ni celles de Mohamed Bacar.

M. Ibrahim

### Vie de l'association

#### Prochaine AG du CCMM

page 2

#### Le site internet du

CCMM - Page 2

### Actualité

#### Le naufrage d'un kwasa

- page 3

#### La départementalisation

enfin ? page 3

### Débat

#### Qui est derrière

Mohamed Bacar - page 4

#### Rétablir l'ordre à

Anjouan - 5

#### Les grandes manoeuvres

franco-comorienne

page 6

### Tribunes Libres

#### Internationaliser le

contentieux franco-

comorienne - Page 8

Association Comores-MasiwaMane, 2 rue de Bezons 92000 Nanterre - Email : comores\_masiwamane@yahoo.fr

Directeur de publication : Mahmoud Ibrahim - Rédacteur en chef : Abdou Himaya - Secrétaire de Rédaction : Mohamed Nabhane - Rédaction : Ahmed Abdou-Rahamane, Badjrafele, Abdou Himaya, Mahmoud Ibrahim, Mamaye Idriss

## Assemblée Générale du CCMM

L'Assemblée Générale du Collectif Comores-MasiwaMane se tiendra

**le dimanche 10 février 2008  
à la Salle Jacques Decour  
2-4 rue des Rosiers  
92000 Nanterre**

(salle où nous avons célébré le 12 novembre)

**entre 15h et 17h**

L'ordre du jour provisoire est le suivant :

- 1/Bilan moral et financier de l'année 2007
- 2/ Recommandations du Bureau sortant
- 3/ Election du nouveau Bureau
- 4/ Elaboration d'un programme d'actions pour l'année 2008
- 5/ Divers : l'actualité sur la crise anjouanaise, la départementalisation de Mayotte, etc.

## Une loi antiséparatiste

L'annonce par le Président de la République d'une intervention de l'armée nationale à Anjouan pour rétablir l'ordre constitutionnel doit faire réfléchir les associations de la société civile sur la nécessité de lutter efficacement pour éradiquer d'une manière définitive le séparatisme dans notre archipel.

C'est un travail de réflexion qui a été mené pendant longtemps au sein du CCMM. Une ébauche de projet de loi réprimant les propos et les menées séparatistes a même été envoyée à l'Assemblée de l'Union des Comores.

Des assurances avaient été données l'année dernière par les députés quant à une possibilité d'un travail des parlementaires sur un tel projet. Mais il est vrai que l'Assemblée a eu à examiner en urgence de nombreux textes.

## Le site internet du CCMM est enfin disponible

<http://www.comores-masiwamane.org>

Le site internet du CCMM est enfin opérationnel. Cela fait exactement un an que nous y travaillons. C'est beaucoup. Mais nous ne maîtrisons pas entièrement la technique et certains d'entre nous avons pu bénéficier d'une formation avant de commencer à y travailler.

Nous avons souhaité faire de ce site internet un centre d'information sur la question de l'île comorienne de Mayotte, et sur l'évolution du contentieux qui oppose l'Etat comorien à l'Etat français.

Le site comporte sept rubriques, elles-mêmes subdivisées en plusieurs parties.

Le premier point fait une présentation succincte des Comores : sa géopolitique et son histoire, en insistant sur l'histoire politique et la période la plus récente. C'est une partie qui sera développée dans les mois à venir.

La rubrique centrale a trait au contentieux comoro-français à propos de l'île de Mayotte avec une courte présentation du problème, de ses relents historiques et juridiques. Nous avons regroupé dans cette partie les résolutions votées à l'Assemblée Générale de l'ONU à propos des Comores et de "la question de l'île comorienne de Mayotte" depuis 1973. Nous comptons y ajouter bientôt d'autres résolutions votées par d'autres organisations internationales à propos de cette même question.

La troisième partie est consacrée à notre association. On y trouve un historique sur la création du Collectif Comores-MasiwaMane, ses objectifs, les communiqués et les actions qui ont été menées depuis sa création en mai 2005.

Vous pourrez également trouver dans le site l'archivage de tous les numéros du bulletin *MasiwaMane*, ainsi qu'un agenda des événements dans lesquels notre association prend part ou de ceux qui concernent l'unité et l'intégrité du pays et une revue de presse que nous alimenterons au fur et à mesure.

Enfin, la dernière rubrique sera consacrée à une présentation des actions des associations qui agissent en partenariat avec le CCMM dans les îles de l'archipel ou en France.

Nous vous demandons d'être indulgents car d'abord nous ne sommes pas encore techniquement au point, ensuite il y a un manque de ressources humaines et enfin certaines rubriques n'ont pas encore été entièrement élaborées.

Nous comptons sur l'aide de tous.

M. Ibrahim

## MAYOTTE

**Naufrage d'un kwasa**

Un kwasa-kwasa a fait naufrage le 31 décembre 2007. On ne l'a appris qu'au début du mois de janvier.

Après son départ d'Anjouan pour Mayotte, le kwasa-kwasa voulait faire demi-tour à cause des conditions météorologiques, mais il se retourna.

Six personnes ont pu être récupérées vivantes, neuf cadavres ont été repêchés et vingt-cinq personnes sont déclarées disparues.

**Les expulsés de 2007**

En 2007, la police française a expulsé près de 13250 Comoriens des autres îles, de Mayotte vers Anjouan. C'est, comme l'année dernière, plus de la moitié des expulsions faites en France. Nous rappelons que la Cour Pénale Internationale considère les déplacements de population à l'intérieur d'un même pays comme un crime contre l'humanité, et que le droit international a défini d'une manière claire les frontières des Comores : Grande-Comore, Anjouan, Mayotte, Mohéli.

**Estrosi n'est pas venu**

Le Secrétaire d'Etat français chargé des DOM-TOM était attendu à Mayotte les 28-29 janvier. Tous les élus étaient sur place à l'attendre. Il devait venir signer un contrat de projet qui avait déjà été repoussé l'année dernière. Aucune raison n'a été avancé mais, le ministre a annoncé son arrivée imminente, c'est-à-dire avant la mi-février à cause des élections municipales qui auront lieu en mars.

**La départementalisation enfin ?**

C'est à une vraie comédie à laquelle se livre le gouvernement français et les élus maorais. En 2000 une consultation de la population avait permis, entre autres, au premier d'affirmer que l'île serait départementalisée sans condition, au plus tard en 2010.

Pendant sa campagne électorale, le Président Sarkozy a annoncé que si les élus maorais se prononçaient encore une fois pour la départementalisation, il referait un référendum pour savoir si les Maorais veulent bien du département.

C'est cette option que confirme le secrétaire d'Etat à l'outremer, Christian Estrosi, lors de sa première visite à Mayotte. Il précise même le scénario qui devra être joué : les élus du Conseil Général de Mayotte voteront une motion demandant la départementalisation, et conformément à sa promesse (ou aux prévisions du précédent référendum), le gouvernement français organisera un nouveau référendum au cas où les Maorais auraient changé d'avis entre temps. En réalité, il ne s'agit pas d'un référendum mais d'une consultation. Si les Maorais veulent toujours de la départementalisation, une loi serait déposée par le gouvernement en vue de doter l'île d'un statut de département-région, une départementalisation adaptée à la situation de Mayotte. Une manière de reconnaître qu'après plus de 160 ans de colonisation Mayotte n'est toujours pas une région française comme une autre.

En octobre dernier, le sénateur Adrien Giraud dépose une proposition de loi reprenant le scénario déjà avancé par le ministre.

Voici qu'à quelques jours de son départ prévu à Mayotte, le 23 janvier, Christian Estrosi publie un communiqué confirmant que le Conseil des ministres a validé le processus prévu depuis le référendum de 2000. On pouvait croire que le sénateur allait s'en satisfaire, mais il a décidé de faire du zèle (on ne sait jamais avec ces Mzungu, combien de fois ont-ils changé d'avis ?). Alors le 24 janvier, le sénateur du Modem pose la question au Sénat à un membre du gouvernement dans un ton pathétique : le président entend-il respecter son engagement ? Ce à quoi un des ministres en service a répondu en indiquant que le processus promis après le référendum de 2000, promis par le candidat Sarkozy, réaffirmé par le Secrétaire d'Etat lors de sa visite à Mayotte, repris dans la proposition de loi du même sénateur et redit lors du Conseil des ministres du 24 février. Cela va-t-il enfin donner un peu de sérénité aux élus maorais ? Rien n'est moins sûr.

Et du côté comorien, comment le gouvernement réagit-il ? Est-on toujours persuadé que les Français n'oseront jamais organiser un référendum à Mayotte ? De ce côté là, c'est le plus grand calme et le mutisme.

## Qui est derrière Mohamed Bacar ?

Plusieurs observateurs de la vie politique comorienne se demandent pourquoi le président de fait de l'île autonome d'Anjouan reste intransigeant face aux autorités comoriennes mais également aux recommandations de l'Union africaine.

Il s'avère que dans cette affaire, les autorités françaises, comme à leur habitude, jouent un double jeu. Officiellement, elles soutiennent les autorités comoriennes pour faire respecter " l'intégrité territoriale " et " les recommandations de l'Union Africaine ". Mais plusieurs faits montrent une certaine complaisance à l'égard des rebelles de l'île d'Anjouan. Comment se fait-il que les autorités françaises installées à Mayotte ignorent fréquemment les restrictions de circulation instaurées par l'Union africaine ?

L'accord dit "du Rocher" signé entre les autorités françaises, comoriennes et le représentant de l'Union africaine n'est qu'une montagne qui a accouché d'une souris. Le président comorien s'est fait avoir dans cet accord signé par son directeur de cabinet, Mohamed Dossar. Non seulement le gouvernement comorien a reconnu que leurs compatriotes sont des clandestins dans cette île comorienne, qu'on pouvait les expulser vers l'île de Mohéli, mais en plus, il a accepté que les vols reprennent entre Mayotte et Anjouan sans passer par la capitale comorienne pour contrôle.

Les trafics de tous genres (y compris d'armes) peuvent reprendre de plus belle. J'ai appris qu'à la mi-janvier 2008, un avion en provenance de Mayotte a amené un certain colonel à Anjouan. Il aurait rencontré Mohamed Bacar.

Chacun peut constater non seulement que le président comorien prend des engagements publics (comme son discours du 31 décembre 2007), sans effet immédiat, mais aussi qu'il essaie de faire des concessions à l'égard des autorités françaises.

Je crois que le président Sambu s'est rendu compte que l'Union Africaine et l'Afrique du Sud se rapprochent des positions françaises pour des raisons d'influence ou géostratégiques.

Le débarquement à Anjouan ne pourrait donc se faire qu'avec l'aide des pays amis (Tanzanie, Libye, Iran, etc.). Ce qui n'est pas

du goût de la France.

Le président Sambu doit se rendre compte qu'il est sur la sellette quelles que soient les concessions qu'il fera aux autorités françaises. Comme le gouvernement français a annoncé vouloir accélérer la départementalisation de Mayotte, des difficultés de l'armée comorienne à Anjouan pourrait rendre inactif l'Etat comorien sur la question de l'île comorienne de Mayotte, comme cela s'est passé en 1995, après le coup d'Etat de Bob Denard ou depuis 1997 avec la crise séparatiste.

La particularité du débarquement à Anjouan (s'il se fait) par rapport à celui de septembre 1997, sous le régime de Mohamed Taki, c'est que les militaires comoriens ne vont pas pour réprimer un mouvement de masse particulièrement des jeunes qui réclamaient l'ouverture des écoles. Mais, c'est pour libérer cette île d'un petit dictateur qui sent sa fin approcher et qui se dit qu'il n'a rien à perdre que de résister jusqu'au bout et amener avec lui le maximum d'anciens dinosaures politiques locaux ou nationaux.

Il est peu probable que cela dégénère en un conflit entre pro ou anti Sambu. Cela d'autant plus que certains opposants à Mohamed Bacar ne sont pas forcément des partisans de Sambu. Deux personnes de Nyumakele seraient tuées suite aux tortures des milices de Mohamed Bacar. Saïd Omar Abdoul Bak, Chamou Rabion, Matora, tous de Mutsamudu et d'autres... seraient entre la vie et la mort. Plus les choses traînent, plus la fameuse gendarmerie anjouanaise met des cagoules pour arrêter des gens, y compris dans la famille de Sambu. Ce dernier utilise "la guerre de la salive" tandis que Mohamed Bacar passe à l'acte.

"Le pays des Droits de l'Homme" ferme les yeux face à ces diverses violations des droits de l'homme. Pour les réseaux françafriques, plus la déstabilisation des Comores perdure, plus les Comoriens et la communauté internationale ne pourront pas dénoncer les manœuvres à propos de l'île comorienne de Mayotte.

Abdou Rahamane AHMED

## Rétablir l'ordre à Anjouan

### Un enjeu essentiel

A sa naissance, notre pays fut frappé de plein fouet par deux virus : le putschisme à inspiration extérieure réalisé par des mercenaires et un séparatisme insulaire en expansion. Virus inoculés au pays par le coup d'Etat du 3 août.

Personne ne peut contester que le putsch du 03 août fut la réponse française à la déclaration unilatérale d'indépendance du 06 Juillet. Si les mercenaires n'ont pas participé au putsch, Ali Swalihi Mtsashiwa eut rapidement recours à leurs services pour déloger Ahmed Abdallah Abdérémane de Ndzuani et asseoir son pouvoir. Portes ouvertes aux stratégies putschistes qui dominèrent pendant près de quinze ans avec un nombre de tentatives époustouflant.

Il est aussi clairement établi que les luttes pour l'indépendance en 1974-1975 furent marquées par l'émergence d'un séparatisme maorais arrogant, le MPM fut réveillé (par ceux qui l'avaient fortement reprimé dans les années 1960) pour entraver la marche vers l'indépendance. Obnubilé par les enjeux de pouvoir, l'opposition (Front National Uni) considéra le séparatisme maorais comme un moindre mal. Le séparatisme obtint ainsi droit de cité et se tailla une grande place dans les manœuvres politiciennes. Même si Ali Swalihi fut berné par Marcel Henry et Bamana, ces derniers utilisèrent le putsch du 03 août pour larguer les amarres, le séparatisme avait acquis des positions sur la scène politique.

Le putschisme perdit de son aura après les événements sanglants de novembre 1989 et est rejeté par tous depuis le dernier coup d'Etat rocambolesque de Bob Denard qui a vu le Chef de l'Etat comorien être déporté à Burubwa par les français. L'accès au pouvoir via des élections est devenu un vrai principe que plus personne ne peut remettre en cause. L'Histoire a ainsi permis au pays de vaincre le premier virus.

Le séparatisme par contre continue à prospérer. Non seulement Maore a pris le large, et

s'éloigne chaque jour d'avantage, mais aussi le séparatisme dans les autres îles a gagné en puissance. Ce fut d'abord Mwali qui s'insurgea et qui se trouve à la base du principe de l'équilibre des îles, paradigme séparatiste qui fait tant de mal au pays. Puis Ndzuani dont le séparatisme a mené le pays au bord de l'explosion et entrave tout pas en avant du pays depuis plus d'une dizaine d'années. Ngazidja n'est pas en reste, des organisations séparatistes ont surgi, de plus en plus de personnalités de premier plan osent brandir le drapeau du séparatisme à Ngazidja, etc.

Tordre le coup au séparatisme est donc un enjeu majeur pour le pays. Il faut vaincre Mohamed Bacar par la force. Il faut organiser des procès équitables contre tous ceux qui ont posé des actes anti comoriens. Ainsi le séparatisme sera banni de notre pays. Aucun comorien n'osera plus agir contre l'intégrité du pays. Tel est le vrai enjeu de l'opération qui est annoncée contre la rébellion des séparatistes de Mohamed Bacar.

Le pays doit tirer les enseignements de notre propre Histoire. L'opposition doit cerner l'enjeu national et éviter les dérives politiciennes. Chacun a son opinion sur le pouvoir en place et chacun a ses raisons. Mais il est clair que sans vaincre le séparatisme, le pays continuera à tituber. Il est clair qu'il n'est plus possible de négocier avec Mohamed Bacar qui serait alors en position de force et pourrait imposé son objectif déclaré : la confédération, une "union des états indépendants des Comores" comme l'avait suggéré Rocard. Il ne s'agit pas de soutenir un pouvoir. Sambu est là et il partira en 2010. Il s'agit d'unir tout le pays pour nous donner le maximum de chance de réussir une opération risquée qui doit absolument réussir. Il est temps d'en finir avec le deuxième virus originel.

Si l'ordre et la stabilité sont retrouvés à Ndzuani, le pays pourra, après le tour de Mwali, retrouver de l'apaisement et imaginer des formes d'organisation institutionnelle légère et adaptée qui éviteront d'offusquer les sentiments d'appartenance insulaire, qui assureront une décentralisation poussée et qui en même temps édifieront une nation comorienne unique dans un Etat unique composé par 4 îles, un Etat tourné vers son développement économique et social dans le respect des libertés fondamentales.

Idriss (29/01/08)

## Les grandes manoeuvres franco-comoriennes

### Destabiliser et diviser pour consolider l'occupation de Mayotte

Telle semble être la devise des plus hautes autorités du couple franco-comorien, s'agissant du triste sort réservé à dessein à ce petit pays et à ses habitants. Il s'agit bien d'une descente aux enfers à grands renforts de déstabilisation entretenue depuis plus de trois décennies, par le pays des droits de l'Homme, soutenu avec empressement par presque tous les gouvernements successifs comoriens et plus particulièrement par les deux derniers (celui d'Azali et surtout celui de Sambu). La dernière communication, du secrétariat chargé de l'outre-mer sur la départementalisation de Mayotte à venir, est sans équivoque, quand elle stipule : "Le principe d'un groupe de travail à haut niveau entre la France et les Comores a été arrêté par le Président de la République (française NDLR) et son homologue des Comores (le Président Sambu NDLR)".

Il est de notoriété publique, que la partie indépendante des Comores subit sans répit et de plein fouet le séparatisme anjouanais nourri par celui, ô combien plus nocif de Mayotte occupée indûment, comme on le sait, par la France.

La première leçon à tirer, c'est que les Comores depuis leur indépendance, n'ont cessé de naviguer à vue, avec du rafistolage et des bouts de ficelles. Ce pays qui n'a d'indépendance que le nom a presque toujours été dirigé par des hommes qui ont toujours fait de la corruption, du laisser-faire, du profil bas et de la mendicité, un système de gouvernement. Et le président Sambu, dans le sillage de ses prédécesseurs, gère sans s'émouvoir outre mesure, un pays sous perfusion (veillé pourtant par la France, les pays riverains, l'Union Africaine, l'Union Européenne, l'Organisation Internationale de la Francophonie...), incapable de venir à bout du moindre problème (salaire des fonctionnaires, organisation des élections, gestion et organisation de certains services administratifs...) sans aide extérieure.

Cette gabegie généralisée, ne peut être que du pain béni pour la France, pays occupant la quatrième île comorienne, qui, du coup, a les

coudées franches pour doter Mayotte du statut de département dans les trois mois à venir.

Dans toute cette affaire, force est de constater que le piège tendu par les autorités françaises s'est bel et bien refermé sur le président Sambu, qui n'a d'autre issue, pour ne pas se déjuger une fois de plus, que l'envoi d'une armée comorienne, mater d'autres Comoriens en terre comorienne d'Anjouan. Loin de nous, l'idée de dédouaner l'usurpateur Mohamed Bacar de ses crimes, forfaitures et autres violations de la constitution (perpétrés par ailleurs impunément et de tout temps soit dit en passant, dans les autres îles). Il convient pourtant à ce stade, de parler certes de l'entêtement et de la politique du fait accompli de Mohamed Bacar, mais aussi de l'échec patent du président Sambu, à l'instar de ses prédécesseurs, à venir à bout d'une crise institutionnelle relevant de la sûreté de l'Etat. Et ce, dans les règles de l'art, en usant des prérogatives qui sont les siennes, sans attenter, comme c'est souvent le cas, aux institutions de l'Etat,. Autrement dit, contre le séparatisme anjouanais, à l'opposé du séparatisme mahorais (instrumentalisé par un pays étranger), l'Etat comorien n'a pas vocation à requérir ni l'aide de l'armée comorienne pour rétablir l'ordre républicain, ni celle de la communauté internationale pour résoudre une crise interne. Et ce d'autant moins, qu'en omettant d'attaquer le mal à la racine (le séparatisme mahorais), enrayer le séparatisme anjouanais par une intervention armée, ne ferait que attiser à Anjouan la division et la haine, entre pro-Sambu et Pro-Bacar. Tout en faisant de la France, plus qu'il ne l'est aujourd'hui, le maître incontesté de l'île comorienne de Mayotte, voire des Comores meurtries et moribondes, au sortir d'une guerre fratricide. Sans oublier qu'en cas de défaite de l'armée comorienne, c'en est fini des Comores unies. Et la France occupante de l'île comorienne de Mayotte, continue à boire du petit lait.

Donc, comme on peut le voir, les limiers de la politique française aux Comores ont bien fait les choses, en poussant subrepticement Sambu à s'engager sur un coup de tête, dans une logique de guerre, sans se ménager la moindre porte de sortie. Les voltes faces et les hésitations de la Communauté internationale n'ont rien arrangé. Sans oublier les provocations de l'usurpateur Mohamed Bacar, soutenu par les opportunistes de tout bord.

Aussi, après ses déclarations tonitruantes, le président Sambu ne peut une fois de plus se déjuger, en renonçant à cette intervention, sans provoquer l'ire des interventionnistes chauffés à blanc.

Dans tous les cas, quelque soit l'issue de cette intervention inéluctable, il y aura toujours un gagnant (la France) et un perdant (les Comores) :

1) La France triomphante

- Au sortir de la guerre, à supposer qu'elle soit gagnée par Sambi, ce dernier serait trop occupé à panser les plaies béantes creusées par cette crise interne, pour s'occuper de Mayotte. La France a donc toute latitude pour préparer tranquillement la départementalisation de l'île comorienne de Mayotte

- La France en est venue à laisser les différents protagonistes (Sambi, Bacar...), travailler pour elle. Cette guerre fratricide en terre comorienne d'Anjouan, tout en étalant à la face du monde, d'un côté, les Comores belliqueuses et dans l'incurie, et de l'autre, la tranquillité et la vie paisible à Mayotte, accrédite la thèse erronée et souvent rebattue des "Sultans batailleurs".

- L'après guerre incertain pour les Comores, est une occasion pour la France de redorer son blason terni par plus d'une vingtaine de résolutions de l'ONU, la condamnant pour occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte. Et ce, après avoir obtenu au préalable, des représentants de Sambi et de l'Union africaine, de se rendre en terre comorienne de Mayotte (toujours occupée par la France), signer des accords incongrus, qui légitiment pour de bon, selon la presse départementaliste, l'appartenance de Mayotte à la France.

- Après avoir fomenté des coups d'état par mercenaires français interposés et semé à tout vent, désordre et déstabilisation, la France ne se gênera pas après la guerre fratricide intercomorienne, d'exploiter le bon filon de la félonie et de la crédulité des autorités comoriennes, pour s'ériger avec le soutien de la Communauté internationale, en avocat et défenseur de l'unité et de l'intégrité du pays qu'elle n'a de cesse de démolir

2) Les Comores perdantes de l'après-guerre

- En se compromettant gravement en signant à Mayotte des accords incongrus et humiliants, en la présence remarquée du représentant de l'Union africaine, les autorités comoriennes ont reconnu implicitement le tristement célèbre "Visa Balladur", qui fait entrave à la libre circulation des Comoriens dans le sens îles indépendantes Mayotte. Car dans l'autre sens, la voie est libre, y compris curieusement pour les non-comoriens, qui peuvent se rendre à Anjouan avec armes et bagages, sans connaître les tracasseries des formalités administratives.

- Quelle que soit l'issue de cette intervention, les Comores resteront toujours liées par les

accords incongrus signés par Azali et Sambi, faisant la part belle à la politique d'occupation par la France de l'île comorienne de Mayotte. La désintégration n'en sera que plus nocive...

- Les partis politiques, les corps constitués, le parlement, la société civile, le gouvernement comorien, en dissociant dans leur combat à marche forcée vers l'intervention, le séparatisme anjouanais, de celui de Mayotte doté d'un pouvoir de nuisance autrement plus grave, font à n'en pas douter le jeu de l'occupant français, qui du coup, peut profiter du chaos, pour enfoncer un coin et consolider sa politique d'occupation à Mayotte.

Nos ancêtres les Comoriens, qui n'avaient de cesse d'agir avec panache, savaient eux, ce que intérêts supérieurs de l'Etat, dignité et souveraineté voulaient dire. Ils doivent à présent se retourner dans leurs tombes, en entendant les autorités comoriennes actuelles nous parler de *real politik* (autrement dit "marché de dupes"), subventions (pour ne pas dire "aumônes"), politique de développement (ce qui est en réalité, "une politique de mendicité"), bref, toujours prompts à nous faire prendre les vessies pour des lanternes.

Said Hassane Jaffar

26 janvier 2008

Cf. Pour une meilleure lisibilité de cette guerre à venir, se reporter aux différentes pièces jointes :

1. 12 NOVEMBRE ET APRES ? Doc. "Iles de la lune"\* 14/11/2007.

2. COMMUNICATION DU SECRETARIAT FRANÇAIS D'OUTRE MER Doc. "New Press" 23/01/2008.

3. 2008 ANNEE DE TOUS LES DANGERS Doc. "Iles de la lune" 28/12/2007.

4. LA MORT DES INSTITUTIONS Doc. "Iles de la lune" 11/12/2007

5. LES EMBARRAS DE MADEIRA Doc. "Mayotte l'île au lagon" 26/01/2008.

6. FRANCE HORS-LA-LOI AMAYOTTE Doc. "Iles de la lune" 08/11/2007.

7. LES ACCORDS DU ROCHER Doc. AFP 07/11/2007

8. COLLUSION FRANCE-AFRIQUE DU SUD Doc. "Mayotte l'île au lagon" 26/01/2008.

9. SAMBI BRADE MAYOTTE Doc. "Iles de la lune" 08/11/2007.

10. PROTESTATION DU SULTAN Doc. "Iles de la lune" 13/11/2007.

\* <http://ilesdelalune.over-blog.com>

## Internationaliser le contentieux franco-comorien

Abdou Himaya

L'Etat français envisagerait d'organiser, cette année, une consultation à Mayotte pour arrimer définitivement cette île comorienne aux côtés de la république française (déclaration de Christian Estrosi, secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, lors de son séjour dans l'île en juillet 2007). Et l'on nous parle, ici et là, de la nécessité d'"internationaliser ce contentieux franco-comorien" qui perdure toujours. En tout cas, j'ai l'impression que cela est devenu une sorte de stratégie prônée et adoptée par quelques militants d'associations de la société civile.

J'avoue que je ne comprends pas bien ce que veut dire "internationaliser ce contentieux". En effet, que je sache, grâce notamment aux efforts des gouvernements d'Ali Soilihi et Ahmed Abdallah, ce litige a été introduit, débattu à maintes reprises et a fait l'objet d'au moins une vingtaine de résolutions condamnant la France, aux Nations Unies, instance internationale suprême où sont discutées les plus grandes questions de cette planète. Comment peut-on "internationaliser" ce différend autrement ou plus que cela. Doit-on entendre par cette expression, informer, mobiliser et sensibiliser l'opinion publique face à cette injustice perpétrée, encore aujourd'hui, par l'ancienne puissance coloniale ?

Certains nous disent "internationaliser ce contentieux", c'est aussi solliciter le soutien d'amis, d'associations, d'organisations ou de partis politiques étrangers. Entre nous, que peuvent-ils faire, franchement ?

D'accord, mais comment mobiliser le plus grand nombre quand nous même n'y croyons pas. Disons la vérité. Pour moi, les gouvernements successifs des Comores n'ont jamais su assumer pleinement leur rôle de chef de file dans ce combat pour la défense de l'intégrité territoriale et de l'unité du pays. Quant aux multiples partis politiques du pays, ils ont tout simplement, dans leur grande majorité, brillé par leur silence en ne prenant aucune position sur la question de l'intégrité territoriale et de l'unité des Comores pendant toutes ces

années. Ce sont surtout quelques associations de la société civile qui restent encore actives aujourd'hui. Avec peu de moyens, ces associations ont su, ces dernières années, mobiliser, interpeller les uns et les autres pour que chacun assume son rôle, sa responsabilité dans ce combat si vital pour la survie des Comores. Hélas, elles ont été rapidement rattrapées par des querelles intestines pour ne pas dire mesquines qui les empêchent, aujourd'hui, de fusionner leurs forces pour être plus influents. Cela ne les empêche pas de montrer une apparence d'unité devant la société civile car il n'est pas facile de prôner l'unité d'un pays quand on est incapable de la faire au niveau d'un groupe.

Par ailleurs, je rappelle que nous ne sommes plus face à une situation semblable à celle des années 1960-1970 où le Mouvement des Non Alignés avait le vent en poupe ; où l'OUA suscitait les espoirs des jeunes nations africaines ; où la solidarité entre les peuples était en vogue. Nous sommes bien en 2008 où la mondialisation sévit en laissant au bord de la route des millions de faibles et de pauvres ; où les puissants sont encore plus puissants et les faibles encore plus faibles ; où l'individualisme règne jusque dans nos villages ("chacun sa merde !" nous dit-on) ; qui l'eût cru ?

Donc, arrêtons de nous raconter des histoires pour ne pas dire des bobards et prenons plutôt à bras-le-corps nos problèmes pour espérer les résoudre un jour ; sinon, il ne faut pas s'attendre à ce que les autres nous viennent en aide. Qui peut être touché par nos malheurs face aux comportements que je viens de décrire ci-dessus. Cette stratégie ne cache-t-elle pas tout simplement notre faiblesse, notre manque de combativité bref notre échec ? A la veille d'un probable passage en force par l'ancienne puissance coloniale pour faire reconnaître définitivement son occupation illégale de Mayotte, ne cherchons nous pas à disperser les responsabilités de l'échec ? Regardons les choses en face au lieu de nous trouver des justificatifs pour expliquer nos faiblesses, nos maladresses, nos divisions, etc.

Moi, je suis persuadé d'une chose : les solutions aux nombreux problèmes que traversent les Comores ne pourront être esquissées que par les Comoriens eux-mêmes. Assumons d'abord pleinement nos responsabilités pour espérer bénéficier du soutien des amis, des voisins, des partenaires brefs d'autrui.